

Comité Syndical En synthèse *

22 octobre 2025



Que retenir de la réunion du 22 octobre 2025 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

ACTUALITÉS DU PARC

- Entre mai et juillet, les « Rendez-vous de Mon Parc » se sont tenus à Tupin-et-Semons, Planfoy, Saint-Sauveur-en-Rue, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Pierre-de-Boeuf et Sainte-Croix-en-Jarez.
- L'équipe du Parc a accueilli, début septembre, Antoine CHARPENTIER, chargé de mission énergie renouvelable thermique mutualisé avec Saint-Etienne-Métropole, en remplacement de Véronique Lallée.
- Le 25 septembre 2025, le Parc a organisé une journée de clôture du Contrat Vert et bleu « Grand Pilat ».
- Le 30 septembre, le Parc naturel régional du Pilat a témoigné de son action pour l'adaptation au dérèglement climatique à Clermont-Ferrand auprès de différents acteurs du Massif central.
- Le Coup de Pouce climat 2025, lancé par le Parc, bénéficie cette année aux communes de Vérin, Graix, Saint-Pierre-de-Boeuf et Pélussin.
- Les 9 et 10 septembre puis les 7 et 8 octobre, le Parc a organisé une formation à la Sylviculture mélangée à couvert continu destinée aux gestionnaires forestiers.
- Le 3 octobre, le Parc a accueilli Christophe FOURNIER, Vice-Président de la Région en charge de l'environnement et de l'écologie positive.
- Le Parc était présent à la 1^{ère} fête de l'alimentation organisée par la Communauté de communes des Monts du Pilat le 5 octobre dernier à Saint-Genest-Malifaux.
- Du 6 au 8 octobre, le Parc a contribué, aux côtés de la Ville de Saint-Étienne, à accueillir les journées techniques de l'association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones.
- Le 17 octobre à Pélussin, dans le cadre des journées nationales de l'architecture, le Parc a organisé une visite du centre de ressources sur l'habitat durable puis une conférence sur le confort d'été.
- Le 18 octobre à Saint-Julien-Molin-Molette a été inaugurée la Maisonnnette qui est une œuvre d'art refuge sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle initiée par le Parc.
- Le soir du 18 octobre, le Parc était à Saint-Sauveur-en-Rue pour la restitution d'une première étape d'un travail de recherche-action organisé en lien avec l'Inter Parcs Massif Central sur l'habitabilité en milieu rural.

D'autres rendez-vous sont à venir :

- Une conférence sur l'apiculture en partenariat avec le Rucher École du Pilat le 24 octobre à la Maison du Parc.
- La présence du Parc à la Fête du Livre de Roisey les 15 et 16 novembre pour faire connaître les livres de la collection Patrimoines du Pilat en coédition entre le Parc et les éditions Huguot. Cette collection a déjà 5 livres à son actif.
- Le stand du Parc à la Fête de la Pomme le 11 novembre à Pélussin.
- Et enfin, le Festival du Cinéma solidaire coordonné par le Parc du 8 au 29 novembre 2025 dans les cinémas de Pélussin, Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, Les Haies, Saint-Chamond et Rive-de-Gier en lien avec les médiathèques de Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux et Pélussin.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Le comité syndical du Parc a :

- approuvé une deuxième décision modificative budgétaire dont le montant total s'élève, en dépenses et en recettes, à 372 444,77 € en fonctionnement et 92 963,13 € en investissement.
- corrigé une erreur d'imputation budgétaire sur exercice antérieur dans le cadre de l'opération « Acquisition d'équipements pour concilier tourisme et pastoralisme ».
- donné une Autorisation au Président pour permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 dans la limite de 67 368,38 € sur le Chapitre 20, de 65 356,33 € sur le Chapitre 21 et de 301 139,97 € sur le Chapitre 23.

RESSOURCES HUMAINES

Le comité syndical a validé la participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat au risque « santé » des agents via la labellisation et approuvé les montants de participation, participation dégressive en fonction des tranches de rémunération des agents.

Il a décidé d'adhérer au service de protection sociale complémentaire – risque prévoyance proposé par le Centre de Gestion de la Loire.

Il a procédé à la validation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

RÉVISION DE LA CHARTE

Le Comité syndical a validé la version définitive de la charte Destination 2041 qui tient compte des attentes de l'État exprimées suite à son examen final.

L'ensemble des éléments relatif à cette Charte 2026-2041 est accessible en suivant le lien ci-après : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/la-charte-destination-2041/>

La période d'approbation de cette charte et d'adhésion au Syndicat mixte du Parc pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre concernés par le périmètre d'études est d'une durée de 4 mois. Ce délai de 4 mois court à compter de la réception de la charte par les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre.

- Attention « qui ne dit mot ne consent pas »;
- Deux réponses possibles uniquement : oui ou non ;
- Un modèle de délibération dont l'utilisation est recommandée ;
- Nécessité d'atteindre les critères de majorité qualifiée pour le renouvellement du classement en tant que Parc naturel régional : Au moins 2/3 des communes du périmètre d'étude représentant au moins 1/2 de la population totale au sens de l'INSEE et les 3/4 de la superficie de ce même périmètre doivent approuver la charte, sinon perte du classement pour tout le monde.

Les élus de la Commission Charte et l'équipe technique du Parc restent disponibles pour venir dans les conseils municipaux, intercommunaux ou départementaux, afin de répondre à vos questions sur cette charte.
Contact : Sandrine Gardet.

PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

- Mercredi 14 janvier 2026 à 18h30 (débat d'orientations budgétaires)
- Mercredi 18 février 2026 à 18h30 (vote du budget).



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr